

CHEMINS DE FER

**LE PACIFIQUE
CANADIEN**

PRIX REDUITS

DE MONTREAL A

Vancouver.....C. B.
Victoria....." "
Seattle....." Wash
Tacoma....." Ore.
Portland....." "

\$48.90

Nelson.....C.B.	}	\$46.40
Roanoke.....Wash		
Spokane.....Wash	}	\$45.90
Missoula, Anaconda, Helena, Butte.....Mont.		
Salt Lake.....Utah.	}	\$49.00
San Francisco et Los Angeles, Via Chicago, seulement.....		

2e classe. Du 15 fév. au 7 avril 1966.

Taux bas proportionnelle à un grand nombre d'autres endroits.

Chers Bortels pour Touristes.

Pour Chicago, le Nord-Ouest et les côtes du Pacifique.

Bureau des Billets: 129 Rue St-Jacques
Près du Bureau de Poste.
801-jno

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

TAUX REDUITS

Du 15 Fév. au 7 Avril inclusivement.

Billets de seconde classe pour colons de

Montréal à

SEATTLE, VICTORIA, VANCOUVER
ET PORTLAND \$48.90

ROSSIANT, NELSON, TRAIL, ROB-
SON, SPOKANE \$46.40

ANACONDA, BUTTE, HE-
LENA, SALT LAKE
COLORADO SPRINGS, DEN-
VER, PUEBLO \$45.50

SAN FRANCISCO, LOS AN-
GELES \$49.00

Prix bas pour plusieurs autres en-
droits.

Les Wagons Touristes pour Touristes

Quittent Montréal, les Lundis et Mercredis à 10.30 p.m., pour les passagers ayant des billets de première et de seconde classe pour CHICAGO ET L'OUEST, JUSQU'À LA CÔTE DU PACIFIQUE. Prix nominal pour les lits qui peuvent être réservés d'avance.

Pour le confort, voyagez par le Réseau du Grand Tronc.

CUBA
LA RIVIERA D'AMÉRIQUE
—ET—
LA PLAGE D'HIVER IDÉALE

La Havane, pittoresque et romantique

Wagons dortoirs et d'observation sur tous les convois directs entre la Havane et Santiago. Billets, horaires, cartes et

Bureaux des Billets en Ville:
187 rue St-Jacques. Tél. Main 460 et
461 ou à la gare Bonaventure.

**INTERCOLONIAL
RAILWAY**

L'Express Maritime

L'Express Maritime

Le Train de Luxe du Canada.

Part de Montréal à MIDI, le samedi excepté, pour Lévis, Rivière du Loup, Campbellton, Moncton, St-John, Halifax, Sydney et autres points intermédiaires.

MALLE ANGLAISE

L'EXPRESS portant la malle anglaise, part de Montréal à MIDI, le dimanche.

Les personnes prenant ce train peuvent rejoindre à Halifax les transatlantiques pour Liverpool.

Service de Quebec

Les trains partent de Montréal à 7.40 a.m., et 3.50 p.m. le dimanche excepté et à MIDI, le samedi excepté.

Pour les billets et toutes autres informations, s'adresser au bureau, 148 St-Jacques ou Gare Bonaventure.

Chemin de Fer

RUTLAND

GARE DE LA RUE WINDSOR

Les trains partent comme suit :

5.50 a.m.-Le convoi rapide des MONTAGNES

VERTES, arrivant à Burlington à 11.50 a.m.

ter, 7.45 a.m.

7.10. EXPRES DE NIUÏ, arrivant à Wellington à 10.10 p.m., 7.50 a.m. New York, 7.15 a.m. Boston, 7.00 a.m., Wanganui.

Chars doctores et mesons Pullman aux trains directs. Pour questions de confort et billetterie, voir les agents des Saint-Jacques, et la gare Windsor.

T. M. FALLON, agent des passagers et billetterie de la ville.

MONTREAL PARK & ISLAND RAILWAY CO.—LACBINE. De l'hôtel de Poste au service de 20 minutes, de 5.40 a.m. à 8.00 p.m., 30 minutes, de 6.00 a.m. à 6 minutes de Lacbina, service de 20 minutes, de 5.50 a.m. à 8.00 p.m., service de 30 minutes de 8.45 p.m. à 10.00 p.m.

gare St-Denis et celle d'Henderson, service de 30 minutes de 9 a.m. à 9 a.m., service de 40 minutes de 9 a.m. à 4 p.m., service de 30 minutes de 4 p.m. à 8.20 p.m., service de 40 m. de 8.20 p.m. à minuit. Dernier tramway du Saull 12 p.m. De St-Denis, 12.20 p.m. Les chars supplémentaires tous les jours de la rue Chenneville à la gare d'Henderson à 6.10 p.m.—La Montagne.—De l'Avenue Mont-Royal, service de 20 minutes, de 5.40 a.m. à 11.40 p.m.—De l'avenue Victoria, Westmount, service de 20 minutes, de 5.50 a.m. à 11.30 p.m.—Cartierville.—De la jonction Snowdon, service de 40 minutes, de 6.00 a.m. à 12.00 p.m.—De Cartierville, service de 40 minutes de 5.40 a.m. à 11.40 p.m.—Des tramways supplémentaires circuleront sur tous les tronçons quand le besoin s'en fera sentir.

1-me-v-9-91

La Patrie

Sir Wilfrid Laurier à Toronto

La PATRIE a félicité, hier, Sir Wilfrid Laurier, d'avoir défendu avec détermination le droit du gouvernement de la Puissance à la suprématie, en matière d'éducation, sur les législatures des provinces.

Quiconque a étudié l'acte de la Confédération avec le désir de se renseigner sur les intentions des auteurs du pacte entre les provinces, ne peut manquer d'arriver à la conclusion que la création d'un pouvoir central prépondérant a été l'idée mère qui les a guidés.

La fraction du parti libéral qui refusa d'accepter la Confédération, et de suivre M. Brown et Sir Oliver Mowat, fut, jusqu'à ces derniers temps, opposée à la suprématie du pouvoir central. Elle prêcha ce qu'il est convenu de nommer l'autonomie des provinces, c'est-à-dire leur indépendance absolue de l'autorité fédérale.

Par contre, le parti conservateur qui, conjointement avec des groupes du parti libéral, avait fait la Confédération, défendait la doctrine de la suprématie.

Les deux partis politiques ont, dans les dernières années, évolué de la manière la plus complète et la plus absolue: le parti conservateur évoluant dans la mauvaise direction, et le parti libéral évoluant vers des idées plus justes et plus vraies.

Tout le parti libéral n'a pas évolué, pas plus que tout le parti conservateur ne l'a fait. Nos remarques s'appliquent surtout à l'attitude des deux partis, durant la session dernière, sur une question qui touche essentiellement au pouvoir de l'autorité centrale, c'est-à-dire au maintien de l'ordre et au respect de la liberté dans ce pays.

Dans l'entourage du Premier-Ministre, il ne manque pas de gens qui ne sont pas de l'avis qu'il a exprimé hier soir, et qui n'est qu'une répétition de ce qu'il a dit dans la Chambre des Communes. En dépit des déflections et des faiblesses qui l'ont accablé à des concessions, le Premier-Ministre a, dans la crise qui a suivi la présentation du projet d'autonomie, fait l'un des actes les plus importants de sa carrière. S'il n'a pu accomplir tout ce qu'il eût voulu, au moins il a sauvé le principe créateur de la Confédération.

S'il eût été appuyé mieux, s'il eût trouvé, à temps, des concours plus fermes, le projet de l'Autonomie des provinces n'eût pas même été attaqué dans la Chambre des Communes. La peur qui s'était emparée de certains groupes de son parti, a invité l'opposition à prendre l'attitude déplorable à laquelle elle s'est laissée entraîner.

M. Borden n'était pas alors, n'est pas encore aujourd'hui, convaincu de la justesse et de la justice de la position qu'il a prise. Lui aussi a été accablé par des groupes de son parti.

Le ferme discours que Sir Wilfrid Laurier vient de prononcer ne peut avoir que des résultats fructueux.

Des questions de cette nature sont au-dessus, bien au-dessus, des divergences, si souvent insignifiantes, des partis politiques.

Nominations d'Evêques Français

Si notre mémoire ne nous fait défaut, il y avait, lors des incidents qui ont amené la rupture des relations diplomatiques entre la France et la cour de Rome, une douzaine d'évêchés vacants. Cinq ou six autres sont devenus disponibles depuis un an.

En vertu du Concordat, la nomination des évêques de France appartenait au gouvernement, sauf ratification par le Souverain Pontife. En d'autres termes, le Ministre des Cultes transmettait à Rome, par l'entremise de l'ambassadeur français, les noms des titulaires aux sièges épiscopaux. Le Souverain Pontife acceptait ou n'acceptait pas les nominations du gouvernement français. Règle générale, presque toujours, il les sanctionnait.

Les conditions ont changé. Il n'y a plus de Concordat. Mais il reste une Eglise Catholique, celle que les plus terribles assauts n'ont pu ébranler. Le Pape est toujours le Pape, c'est-à-dire le Souverain spirituel qui commande au plus grand nombre d'hommes sur terre.

Le pape Pie X vient donc de nommer, en vertu de son autorité spirituelle, dix-huit évêques français. Le gouvernement n'a rien à y voir. Il n'exerce plus aucun contrôle sur les nominations épiscopales.

Si la moitié de la population française est restée catholique, la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'équivaudra à rien de plus qu'à la libération des catholiques d'un intolérable joug. Il faudrait, par exemple, aux catholiques faire autre chose que des coups de tête et de vaines démonstrations. Il leur faudrait lutter, faire des sacrifices de temps, d'énergie, d'argent et d'orgueil.

Il faudrait aussi à un nombre de dignitaires ecclésiastiques et de prêtres se rapprocher davantage des foules, et ne pas imiter la noblesse française, ou au moins une partie de cette noblesse, qui s'est laissée déborder par le radicalisme dans l'affection et la confiance du peuple.

UN MILLION D'AFFAMES

Le général Booth, le suprême commandant de l'Armée du Salut, et l'un des hommes éminents de l'Empire, vient d'affirmer qu'il y a en ce moment en Angleterre un million de personnes qui sont menacées de mourir de faim.

L'Angleterre est pourtant un pays très riche. Il est des contrées riches, dans lesquelles gela est évident, il peut y avoir beaucoup de misère.

Les îles Britanniques sont libre-échangistes. Tous, ou à peu près tous, les autres pays du monde, ont des tarifs de protection.

Il n'est pas une autre partie du globe où il y ait autant de paupérisme que dans la Grande-Bretagne.

Nous voudrions être dans l'erreur. Mais plus nous étudions la situation économique de l'Angleterre, plus nous scrutons les statistiques de son commerce et de son agriculture, plus la conclusion s'impose à notre esprit que le paupérisme d'aujourd'hui n'est que le précurseur d'un paupérisme plus désolant encore.

Le général Booth suggère l'émigration en masse des désœuvrés anglais dans les colonies.

En ce qui concerne le Canada, nous avons besoin d'immigrants, surtout pour nos terres incultes et pour le service domestique. La main-d'œuvre industrielle ne fait pas défaut. L'approvisionnement en est à peu près suffisant. Et au reste, les sans-travail et les sans-pain dont le général Booth propose de nous faire cadeau, ne sont pas de la catégorie de ceux qui pourraient nous aider à développer nos industries.

Autant nous sommes disposés à accueillir, à appeler vers nos rives l'immigration de bon aloi, autant nous sommes tenus de nous prémunir contre l'envahissement de nos villes par la lie de l'Europe, y compris celle de l'Angleterre.

Le cabinet de la Puissance a de sérieuses responsabilités dans cette matière. Nous ne devons pas avoir le faux orgueil et la dangereuse ambition de grossir inconsidérément le nombre de ceux qui viennent chaque année se fixer sur notre sol. Nous avons tout l'espace désirable pour de la bonne immigration. Les dévôts et les rebuts de l'autre côté des mers, nous seraient une source d'embarras et une cause de démoralisation.

LETTRE PROVINCIALE

QUEBEC, le 22 février 1906.

Parmi les nouveaux projets de loi présentés aujourd'hui à l'Assemblée législative, il en est deux qui méritent particulièrement d'attirer l'attention. Le premier a pour auteur l'hon. M. Roy; il incorpore dans la loi générale de l'instruction publique, celles des résolutions soumises à l'approbation du conseil de l'instruction publique, qui ont été adoptées et dont nous avons déjà parlé, entre autres la résolution qui adjoint au conseil existant un certain nombre d'instituteurs ecclésiastiques et laïques.

Le second est de l'hon. M. Leblanc et pourvoit à une pension alimentaire en faveur de l'époux survivant, à la charge de l'hérité. C'est un amendement à l'article 166 de notre Code Civil. De fortes raisons militent en faveur de son adoption.

La condition qui est faite à la femme par nos lois est souvent défavorable. On sait, par exemple, qu'en l'absence de testament le conjoint survivant ne succède qu'après tous les parents du défunt jusqu'au deuxième degré, ce qui l'exclut pratiquement. Cette exclusion, surtout dans le cas de la femme, a souvent des résultats pénibles. L'hon. M. Pérodeau a annoncé depuis longtemps sur ce sujet un projet de loi qui a été beaucoup discuté. Le bill de M. Leblanc ne va pas aussi loin, il constitue déjà un adoucissement appréciable aux rigueurs du code.

CHASSE ET PÊCHE

M. Achille Bergevin a demandé la production de tous les documents en

rapport avec le congrès de chasse et de pêche tenu à l'hôtel Windsor, en décembre dernier. A l'appui de sa motion, le député de Beauharnois a prononcé un discours très documenté où il s'est attaché à démontrer l'importance de cette partie de l'administration et l'urgence des réformes à obtenir.

On sait qu'une refonte presque générale de la loi générale de chasse et de pêche a été préparée par l'hon. M. Prévost. Le ministre de la colonisation a saisi l'excellente occasion qui lui offrait M. Bergevin d'exposer son programme et pendant près de deux heures, dans un discours abondamment nourri, il a traité la question sous toutes ses faces. Pour donner une idée des importantes réformes qui se préparent, il faudrait citer presque en entier le discours de M. Prévost. Ma rare incompétence en matière de sport me défend de porter le moindre jugement sur les grands projets du ministre des pêcheries, mais les gens qui s'y connaissent s'accordent à dire que la loi projetée constitue un immense progrès. M. Prévost était particulièrement préparé à cette œuvre, et il y a employé toute son énergie. Il est convaincu que la province possède une source de richesses inépuisables dans nos réserves de chasse et de pêche et qu'il est temps de l'exploiter.

Je ne puis guère entrer dans la discussion des détails techniques de la loi nouvelle, touchant les réserves, la prohibition de la seine, le système des coupons, etc. Quelques-unes de ces mesures ont été diversement appréciées, entre autres la taxe des non-résidents, mais la plupart ont déjà reçu l'approbation générale, depuis qu'elles ont été discutées au congrès de l'hôtel Windsor.

LE BILL DE RIMOUSKI

Le bill maintenant fameux de Saint-Germain de Rimouski a été appelé aujourd'hui devant le comité des bills privés du conseil législatif. L'hon. M. Tessier qui commence à incliner aux concessions ou qui veut du moins en avoir l'air, a d'abord annoncé qu'il proposerait un amendement, autorisant le conseil de Rimouski à faire des arrangements avec les autorités religieuses, quant à l'exécution de la loi. Jusqu'ici la concession n'est pas extraordinaire: le conseil serait simplement autorisé à faire du bon, mais il n'y serait pas tenu.

Mais on n'a pas même discuté le mérite de cet amendement, et l'on a de suite proposé de remettre à lundi ou mardi l'examen de projet de loi. Des pourparlers sont actuellement engagés entre Mgr l'évêque et les représentants du conseil de Rimouski. Il convenait donc qu'on attendît le résultat de cette conférence entre les parties intéressées.

L'hon. M. Tessier, bien qu'il eût préféré procéder de suite, a finalement accédé à la requête de Mgr de Rimouski et a consenti à l'ajournement que le conseil paraissait d'ailleurs résolu à prononcer.

M. Tessier a laissé prévoir qu'il proposerait aussi d'autres amendements limitatifs, mais il n'en a pas fait connaître la teneur.

J'ai raison de croire cependant, que les maisons religieuses affectées par le bill seront dispensées de contribuer à l'entretien des trottoirs, et des ponts ainsi qu'aux dépenses de protection contre le feu. Peut-être même les amendements s'étendront-ils plus loin encore. Dans tous les cas, on peut s'attendre à des développements nouveaux, mardi.

LE PACIFIQUE ET MONTREAL

M. Cushing a repris aujourd'hui devant le conseil législatif, la bataille qu'il a perdue devant l'Assemblée contre le Pacifique Canadien. Mais il n'a pas été plus heureux que la première fois. Malgré l'habile plaidoirie de maître N. K. Laflamme et l'appui énergique de l'hon. M. Gilman, il n'a vu ses dernières espérances s'envoler. Le contrat du Pacifique avec la cité de Montréal a été pleinement ratifié, par le conseil qui, après les explications de M. Ekers, maire de Montréal, a jugé M. Cushing suffisamment protégé contre toute lésion éventuelle par les recours en dommages qui lui est assurés.

LA CHARTE DE MONTREAL

Le comité des bills privés de l'Assemblée législative a continué ce soir l'examen des amendements à la charte de la cité de Montréal. Jamais les séances du comité n'ont été aussi animées depuis le commencement de la session. Plusieurs des amendements ont soulevé une vive discussion.

La clause qui pourvoit à l'annexion des municipalités environnantes, en dépit des conseils municipaux, a été fortement combattue, mais elle a résisté à tous les assauts. A peine lui a-t-on fait une petite entaille qui n'en diminue pas la portée et qui modifie simplement la procédure.

Le comité a jugé bon de refuser aux compagnies à fonds social le droit de voter par un représentant. C'est une opinion.

Hier soir, l'on avait aussi adopté la clause qui permet de taxer les presbytères quant à l'exercice de \$20,000.

M. Lacombe a demandé ce soir la reconnaissance de cette mesure toute nouvelle et que rien ne justifie assez. L'hon. M. Gouin a appuyé cette proposition, et finalement, après une intéressante discussion, la clause a été rejetée.

Vérité en bas du fleuve, erreur en haut du fleuve. Ce qui est bon pour Rimouski ne l'est pas pour Montréal.

J'aurais voulu parler du bill de la Southern Electric Company qui a été assaini aujourd'hui par un vote de 30 à 8, au comité des bills privés. Ce bill n'a pas un intérêt général, mais sa fin malheureuse est caractéristique et significative. La St-Francis Water and Power Co., en vertu d'un privilège exorbitant à elle concédé par la Législature, l'an dernier, occupait déjà le terrain. Pour ne pas troubler les actionnaires de cette compagnie qui peuvent vendre \$35 une force motrice qu'une autre compagnie peut vendre \$20, le comité des bills privés a refusé l'incorporation de la Southern Electric. La bataille contre la compagnie projetée a été conduite avec le succès que l'on sait, par M. Girard, député de Rouville, qui est à la fois, membre du comité des bills privés et le chef avoué de l'entreprise de la St-Francis Water and Power, c'est-à-dire à la fois juge et partie.

Personne n'a semblé s'en étonner.

TORONTO

M. McNaught, candidat du cabinet Whitney, a été élu hier à Toronto en remplacement du docteur Nesbitt, par une majorité d'environ 1,500 voix contre M. Urquhart.

Un superbe banquet vient d'être offert à Sir Wilfrid Laurier dans la capitale de notre province-sec. Au lendemain même de cette démonstration, M. Urquhart subit une défaite écrasante. Le candidat vaincu a reproché amèrement au parti libéral son absence d'organisation.

L'élection d'hier était une élection provinciale.

LA ST-JEAN-BAPTISTE

Section St-Jacques

La démonstration qui a eu lieu hier soir a été très brillante. La vaste salle du Monument National était comble de spectateurs.

La présence du Gouverneur Général, des consuls des divers pays, a donné un cachet spécial à la fête.

La section Saint-Jacques, dont le président, M. Croisé, s'est donné tant de mal pour arriver au succès, a droit d'être fière de la sympathie dont elle a été l'objet, hier.

LIBERTÉ D'OPINIONS

Le Duc de Devonshire et Lord Goschen, ancien chancelier de l'échiquier britannique, ont combattu hier la politique de M. Balfour et de M. Chamberlain. Tous deux se sont prononcés contre l'opportunité de maintenir à la tête du parti unioniste M. Balfour.

Les partis politiques, en Angleterre, n'ont pas peur, bas fondamentaliste la discipline absolue, la soumission aveugle, la doctrine du "crois ou meurs".

La liberté d'opinions a fait du parlement britannique le premier parlement du monde.

LES CONCEPTS D'ETAT

Montréal, 20 février 1906
MM. Willis & Co.
2470 rue Ste-Catherine.

Messieurs: Permettez-moi de vous féliciter de l'excellence de vos pianos. Le piano Knabe employé aux Concerts d'Etat, avec l'orchestre de Pittsburgh, piano dont le son et la touche étaient excellents, a beaucoup contribué au succès de ces concerts. Le piano Newcombe que vous avez mis à ma disposition pour mon usage personnel, à mon hôtel, est digne de tout. C'est une aide précieuse pour l'artiste; le son et la tonalité en sont parfaits — c'est un honneur pour le Canada.

Sincèrement à vous,

(Signé) C. BERNTHALER.

(Pianiste accompagnateur de l'orchestre de Pittsburgh.) 303-1

NOUVELLE-ECOSSE

La législature de la Nouvelle-Ecosse a été ouverte hier, avec le cérémonial accoutumé.

Le discours du trône indique plusieurs projets de loi importants qui seront déposés au cours de la session. Le principal est sans contredit, celui qui a trait à l'instruction publique. Le gouvernement entend rendre le système d'écoles publiques aussi parfait que possible. Il demandera aussi un crédit annuel pour créer un fonds de pensions aux instituteurs.

Le discours du trône déclare en outre qu'on attend un résultat favorable.

SIROP D'ANIS GAUVIN



Le SIROP D'ANIS GAUVIN

Procure à l'Enfant la Santé et la Force

Il est inappréciable à l'époque de la dentition en faisant disparaître tous les maux qui en découlent. Il règle l'intestin et il prévient toutes crises nerveuses si fréquentes à cette époque difficile.

Le SIROP D'ANIS GAUVIN

est un calmant immédiat et un remède sûr dans tous les cas d'insomnie, coliques, diarrhée, dysenterie, rhumes, toux, coqueluche, etc. Grâce à ce sirop merveilleux, l'enfant goûte un sommeil calme et ininterrompu.

En vente partout à 25c. Gare aux Imitations.

MAQUÉ DEPOSE

J.A.E. GAUVIN Pharmacien

1286 rue St-Jacques, Montréal

Sirop d'Anis Gauvin

RHUMATOL

Remède Scientifique

CONTRE LE

RHUMATISME

PHARMACIE MODERNE,

Enfin le remède est trouvé désormais. Le rhumatisme subjugué devra disparaître devant la grande découverte dont vient de s'enrichir la science médicale. **RHUMATOL** est trouvé et grâce à lui notre pauvre humanité souffrante se trouve débarrassée de l'un de ses maux les plus cruels: le Rhumatisme. Si vous souffrez de cette terrible maladie n'hésitez pas un seul instant, procurez-vous **RHUMATOL**: c'est le synonyme de la guérison.

COIN ST-DENIS
et SHERBROOKE.
Tél. Bell Est 1499.

la province des négociations actuellement pendantes en vue du réajustement du subside fédéral. Il est aussi fait mention de l'exposition canadienne qui aura lieu à Halifax l'automne prochain et à la construction du Chemin de fer Halifax and South Western.

ACTUALITES

Un projet de loi visant à la levée de l'embargo sur le bétail vivant importé du Canada, a été présenté à la Chambre des Communes de l'Angleterre. On croit que le bill sera adopté aux Communes, mais l'on craint qu'il ne soit rejeté par la Chambre des Lords.

Le programme provincial d'Ontario se propose, dit-on, d'abolir un certain nombre de "high schools" et de

les remplacer par des écoles normales. Une douzaine de villes d'Ontario, sont déjà sur les rangs pour avoir chez elles, une des nouvelles écoles normales.

Le trésorier provincial de Manitoba, annonce un surplus de \$465,000.

Sir Wilfrid et Lady Laurier ont quitté Toronto, ce matin, pour rentrer à Ottawa.

Le premier ministre a reçu hier plusieurs délégations.

Durant son séjour, Sir Wilfrid a été l'objet de tous les égards possibles.

EXTRAORDINAIRE

Le programme du Parc Sohmer dimanche prochain, est un programme plus qu'ordinaire. Voyez la colonne d'amusements.

LA "PALL MALL GAZETTE"

Un avancé de ce journal

LONDRES, 22.—Un article du Pall Mall Gazette a créé une émotion dans la colonie canadienne.

D'après cet article la vie publique au Canada et la vie commerciale dans une large mesure sont corrompues et le citoyen honnête est forcé à tout instant de faire face à la corruption.

D'après l'article en question, les positions de juges, percepteurs de douanes, etc., sont distribuées aux créatures du gouvernement. L'article dit aussi: qu'il n'y a jamais eu encore un premier ministre fédéral qui ait pu échapper au soupçon d'avoir travaillé à s'enrichir.

Depechez-vous

Si vous voulez profiter de la Réduction de 40% à 50% sur le Magnifique Assortiment de la Maison Robillard & Co., qui font une Liquidation Volontaire

1910 rue Notre-Dame, KENT & TURCOTTE, Comptables.

LOUIS ROEDERER REIMS GRAND VIN SEC

L. CHAPUT, FILS & CIE. :: :: :: :: Agents Distributeurs, MONTREAL.

UNE VENTE QUI SERA UNE VRAIE VENTE A BON MARCHÉ

MAISON GAREAU

Téléphone Bell Est 1987

J. E. PARENT,
SUCCESEUR

Vente tout à fait Spéciale de
Fin de Février

D'ici à la fin du mois, nous offri-
rons des avantages
extraordinaires à
tous ceux qui vou-
dront bien visiter
nos magasins.



471 RACHEL

Entre la rue Cadieux
et Avenue Comiale.

GRATIS ! GRATIS !

Toute personne faisant un
achat au-delà d'une piastre re-
cevra un joli souvenir. Deman-
dez-le si vous oubliez de vous
l'offrir, vous y aurez droit.

Nous mettons en vente les articles que nous annonçons.
L'argent sera toujours remis à ceux qui, après avoir examiné
leurs marchandises, n'en seront pas satisfaits.

Cotons ! Cotons !

Cotons jaunes aux prix du moulin, d'ici à la fin de fé-
vrier.
Coton blanc, valant 10 cents, pour 7 1-2c
Coton blanc, valant 9 cents, pour 6 1-2c
Coton blanc, fini satin, valeur de 13c pour 10c
Coton blanc, fini toile, valeur de 13c pour 9c
Coton à tablier, 40 pouces, valeur de 16c pour 12 1-2c
Indiennes anglaises, beaux patrons, valeur de 15c, pour 8c
Indienne "Duck", 32 pouces, valeur de 13c, pour 10c
Satins à robes, bleu et blanc, Satins à robes demi-
deuil, ces satins se vendent partout 20 cents, nous
offrons d'ici à la fin de février pour 15c

Toiles ! Toiles !

Demandez notre toile à rouleau à 5 cents, c'est une
toile anglaise qui vaut partout 8 cents.
Toile de Russie, 15 pouces, pour 8c
Toile de Russie, 18 pouces, pour 10c
Toile de Russie, 20 pouces, pour 12c
Toile de cuisine, valeur de 15 cents, pour 13c
Toile de cuisine, valeur de 25 cents, pour 17c

FLANELLETES !

Flanellette à chemises, pour 4c
Flanellette blanche, rose, bleu-pâle, valeur de 13c pour 9c
Flanellette anglaise pour robes, valeur de 13c, pour 9c
Il ne nous en reste que quelques pièces, hâtez-vous de venir les choisir.

AIGUILLES !

Nous avons l'avantage d'offrir les célèbres aiguilles
"Silver Eyed" à 2c le papier, ou 3 pour 5c.

EPINGLES !

Papiers d'épingles valant 5c, nous en donnons deux
pour 3 cents.
Ces papiers d'épingles contiennent 365 épingles de
première qualité.

Galons ! Galons !

Toutes les largeurs, la pièce
Si vous parlez "LIBERTY", valeur de 8 cts.
nous la vendrons encore à 5c

DENTELLES !

Nous en avons acheté un gros lot pour 2, 3, 4, 5 cents
Vous aurez des valeurs de 4c, 6c, 8c et 10c
Nous avons les insertions qui conviennent à ces den-
telles, dans les mêmes prix.

BRODERIES !

Un grand choix de broderies sera mis en vente durant
cette vente.
Broderies en coupons à 1c, 5c et 8c
Valeur extraordinaire, 15 et 18 pouces de large, par
coupons de 6 à 12 verges, valeur de 25c, pour 12 1-2c

CEINTURES !

Nous offrons une très jolie Ceinture noire pour 19c
C'est incroyable, mais c'est vrai, voyez-la et vous en
acheterez.

BOUTONS !

Boutons de fantaisie pour robes, la carte de 2 5c
Boutons noirs, pour ceintures et robes, la carte de 2 5c

RUBANS !

Rubans de soie et de satin, dans toutes les couleurs ;
1 1/2 joli ruban pour ceintures et tords de cou
valeur de 25c, pour 15c
Job de rubans, toutes les largeurs, toutes les
couleurs à 2c, 5c, et 10c

Etoffes à Robes !

Etoffes à costumes dans tous les prix et dans les quan-
tités les plus nouvelles. Venez nous voir les
costumes, 54 pouces de largeur, pour 49c
Etoffes à costumes Home Spin, 54 pouces, pour 73c
Nous avons une ligne d'alpaca, dans toutes les
nuances nouvelles, que nous offrons à 25c
Notre Sicilian de 56 est une valeur de 75c partout.

Manteaux pour Dames !

Tous les manteaux du stock de M. J. O. Gareau,
seront offerts à des prix étonnants.
Manteaux de \$15.00, pour \$8.25
Manteaux de \$10.00, pour \$6.75
Manteaux de \$5.00, pour \$2.75
Manteaux de \$3.50, pour \$2.25

Nous avons un lot de chapeaux pour dames que nous
offrons à 43c chaque ; il n'y a aucun chapeau dans
ce lot-là qui coûte moins de \$1.15, plusieurs valent
\$2.75 ; souvenez-vous du prix 63c

Reefers et Paletots de Garçons !

Lisez attentivement la liste ci-dessous :
Reefers de \$9.50, pour \$4.65
Reefers de \$1.75, pour \$3.45
Reefers de \$2.85, pour \$1.85

Habillements de Garçons !

Avez-vous besoin d'un habillement de garçons ? Ven-
ez à nos magasins, nous les avons réduits, \$3.25
pour \$2.25, et \$2.50 pour \$1.75
Nous offrons une ligne tout à fait spéciale,
3 morceaux, valant \$4.00, pour \$1.90

Chapeaux de Futre pour Hommes

Nous avons le plaisir de faire savoir aux messieurs
qui désirent acheter un chapeau, que nous leur offri-
rons les célèbres chapeaux Wilkinson et Chadwick, à
meilleur marché que partout ailleurs.

CASQUETTES !

Grande variété et prix très modérés. 23-24-26

et Mme Lussier, M. et Mme Desjardins,
M. et Mme Blais, Mme et Mlle Prieur,
M. et Mme Coderre, Mlle A. Jacob, M. et
Mme Lecavallier, Mlle Leblanc, M. La-
croix, P. Deslauriers, etc., etc.

Euchre et danse

Le cercle Mont-Royal de l'Alliance
Nationale a donné un joli euchre, hier
soir, dans la salle de la ville de
St-Camille. Le programme ordinaire,
partie de cartes, goûter et danse, a
été rempli.

Les prix ont été gagnés, pour les da-
mes, par Mlle Sauvé, Mme Bérubé,
Mlle Tremblay, Mlle Russange et Mlle
Butler ; pour les messieurs,
Lucas, notaire Schetagne, M. Leunre
et M. Bérubé.

Danse

Mlle Jérôme et Mme N. Jérôme rece-
vaient à la pension Pagé, rue Bleury,
samedi dernier. Il y eut danse et réveil-
lon.

On remarquait parmi les invités :
M. L. Piché, M. H. Jérôme, Mlle
P. Jérôme, Mme A. Bousquet, Mme U.
Jérôme, Mme A. Lavallée, Mlle M. E.
Brunet, Mlle Y. Gervais, Mlle A. Brun-
net, Mlle A. Brault, Mlle Brault, Mlle
I. Jérôme, Mlle A. Jérôme, Mlle R.
Brousseau, Mlle C. Carbray, Mlle Fo-
ley, Mlle Mayer, Mlle T. Gagnon, Mme
P. Tilton, Mme A. Gagnon, M. I. Paré,
M. A. St-Jean, M. D. St-Jean, M. A.
Bousquet, M. U. Jérôme, M. A. Laval-
lée, M. O'Leary, M. Léger, M. Z.
Brault, M. J. Brunet, M. Brousseau, M.
Perron, M. Bouvier, M. F. Descham-
bault, M. A. Desjardins, M. J. Brous-
seau, M. Carbray, M. J. Brousseau, M. E.
Moguet, M. A. Blais, M. Deschêre, M.
Charade, M. C. E. Jérôme.

Réunion

Charmante réunion d'amis donnée,
mardi, le 20 février, chez Mlle A. Gau-
thier, 719 rue Berri.

Il y eut chant, musique, danse et dé-
clamation.

Parmi les invités on remarquait :
M. et Mme W. Gauthier, M. et Mme
W. Thibault, M. et Mme Laperrière, M.
et Mme Rousseau, M. et Mme Beaulne,
Mme Brunelle, Mme Breton, M. et Mme
Boivin.

Mlle B. Boucher, A. Fautoux, M.
Massicotte, R. Hébert, C. Hogue, M.
Deslauriers, E. Thibault, A. Gauthier,
Bergeron, J. Charland, P. Labelle, Roy,
M. Paquin, A. et R. Brunelle, A. La-
croix, etc., etc.

MM. C. E. Fautoux, P. E. Leblanc,
D. Paquin, opé, M. Hébert, E. E. M.,
M. Germain, opé, J. Pelletier, L. Pa-
quette, E. Renaud, M. Paquette, E.
Gervais, M. Lussier, W. Thibault,
R. Béland, M. Toupin, A. Labelle, E.
Hogue, A. Gratton, L. Hogue, H. La-
croix, M. Deslauriers, etc., etc.

A Howick

M. Alexandre Gougeon, fils de Mau-
rice Gougeon, épousa le 12 courant,
Mlle Luminia Hébert, fille de S. Hé-
bert.

Garçons et filles d'honneur : M.
Télesphore Decent, de Montréal ; Mlle
Hébert, de Howick ; M. Eusébe Decent
de Howick ; Mlle Althea Hébert, de
Howick.

La messe nuptiale a été chantée à
Howick.

ENCHAINÉ A UN CADAVRE

La punition macabre exécutée chez les
anciens se répète dans notre époque
de la vie moderne.

Les Romains avaient l'habitude de
punir le meurtrier en l'enchaînant avec
le cadavre de sa victime. On l'entraînait
à la mort avec lui, les restes du crime
dont il était l'auteur, ce cadavre de-
venait léger, ce squelette reposait sur
lequel autrefois était un corps humain.

Chaque jour vous voyez les gens
traînant après eux le cadavre de leurs
fautes. Ils ne peuvent s'en débarrasser.
Et nombreux sont tellement affini-
lés à ces débris, qu'ils en deviennent
cadavres. Le malheur de ces
pauvres infortunés est devenu pour
ainsi dire, chez eux, à l'état constitu-
tionnel. Il leur va comme une vieille
chaise faite au pied. Ils n'en ont
justement l'habitude.

Il y a des milliers de mortels qui
vont aujourd'hui par la vie en traî-
nant des cadavres — les maux dyspep-
tiques dont ils ne peuvent se débarrasser.
Ils sont obligés de poursuivre
leur route du mieux qu'ils peuvent
avec les estomacs dont ils sont munis.
Les détenteurs de ces estomacs se ren-
contrent dans tout sentier de la vie,
souffrant d'indigestion quelconque,
de genre divers, le cousin au premier de-
gré de la dyspepsie.

Ils ont une mine abattue, leur éner-
gie est nulle, rien ne les intéresse, et
ils n'intéressent personne ; leurs figu-
res se ratatinent, leurs nerfs tombent
et leurs épaules courbent. Etes-vous
du nombre des myriades d'hommes qui
encombrent et flattent leur palais, au dé-
triment de leur estomac ? Etes-vous
du groupe de ceux qui permettent à
leurs sens de faire grève, mangeant
beaucoup trop, buvant de même, man-
geant en temps non propice, mangeant
des aliments à moitié cuits, étranges
et impossibles ?

Resentez-vous des gonflements après
les repas, et avez-vous l'idée que c'est
votre nourriture qui vous emplit l'es-
tomac ? Avez-vous des nausées quand
vous jetez les yeux sur telle et telle
chose, ayant une répulsion pour un
certain mets dont vous vous sentez af-
famd, en même temps ? Enfin, resen-
tez-vous toute une multitude de trou-
bles concernant votre estomac, que
vous connaissez vous-même, et ignorez
des autres, et que vous ne pouvez ex-
pliquer ? Si c'est ainsi, vous avez la
Dyspepsie, la vraie Dyspepsie. Et en
dédouant, on arrive à l'évidence que
vous l'avez depuis longtemps.

Vous constaterez le changement en
premier lieu par votre état d'esprit,
votre disposition de gaîté de cœur et,
enfin, par tout votre système. Vous
vous sentirez tout ragaillardir et de
bonne humeur. Voilà la raison. Vous
pouvez vous procurer ces tablettes ef-
ficaces presque partout dans le monde
pour 50c, le paquet.

Tablettes de Stuart pour la Dyspep-
sie, c'est le nom.

UNE DIFFERENCE DANS LES POUMONS

A l'Université d'Edinbourg on
voit trois poumons humains à côté
l'un de l'autre. L'un est celui d'un
Esquimeau et il est blanc comme la
neige. Pendant la vie, il était rouge
de sang riche. L'autre est celui
d'un mineur de charbon et est noir.
Le troisième est celui d'un citadin,
il est d'un sale gris ardoise, comme
le sont les poumons de la plupart des
résidents de ville. Voilà pourquoi la
consommation se développe dans les
villes.

Une raison pour laquelle l'Emul-
sion de Scott contribue autant à en-
rayer la consommation, c'est qu'elle
aide à maintenir les poumons propres
et qu'elle leur fournit un sang riche
et rouge. Elle met les poumons à
l'épreuve des germes. Si le corps est
épuisé et la santé chancelante l'Emul-
sion de Scott reconstituera rapide-
ment et durablement.

SCOTT & BOWNE, TORONTO, ONTARIO.

9.45 heures, par le Rev. M. Tremblay,
curé de la paroisse.

Après le dîner qui a eu lieu chez M.
A. Hébert, père de la mariée, il y eut
réunion chez M. Gougeon, père
du marié.

Dîner

M. J. A. Clermont, chef de police de
la ville Saint-Louis, a célébré diman-
che dernier, le cinquième anniversaire
de son mariage. A cette occasion, M.
Albani Saint-Jean, son beau-frère, don-
nant un grand dîner à sa résidence du
Parc Laval. De nombreux cadeaux
appropriés à la circonstance ont été
présentés à M. et Mme Clermont.

En voyage

Mlle Ferland, est partie lundi der-
nier, pour New-York.
— M. E. Poliquin, de Montréal, est
en voyage à Québec.
— MM. P. Demers, et A. Geoffroy, de
Montréal, sont en voyage à Québec.
— M. et Mme René Beausé, de Mon-
tréal, sont en visite à Québec.

Danse annuelle

La seconde danse annuelle donnée
par le club de Cartierville, a eu lieu,
ces jours derniers, à la salle Victoria,
de Westmont.

Des drapeaux, des banderoles déco-
raient la salle de danse et du souper,
artistement transformé pour re-
présenter un yacht à voile.

Les officiers du club sont : M. Son-
ne, président ; M. Thompson, vice-pré-
sident ; M. E. Drolet, secrétaire ; MM.
J. A. Breunier, E. W. Barlow, A. V.
Simpson, Louis Madore, Victor Pel-
letier, J. H. Roy et P. Shade.

Les organisateurs de la danse étaient
MM. Radford, Hamilton, et J. H. Roy.
Parmi les personnes présentes on re-
marquait :

Mme Wm. Bramley, Mme et M. Alex.
Stirling, Mme E. T. Houghton, M. et
Mme J. E. Martin, Mme H. J. Beaman,
M. H. J. Beaman, M. Fred. B. Brown,
Mlle Lech, Mlle G. Dyer, M. Ivan Dyer,
M. J. Blacklock, Mme J. Blacklock,
M. S. Beaudry, Mme Benna, Mlle Lil-
le Tough, M. Geo. Carson, M. R. J.
Gordon, Mlle F. Harvey, Mlle A. Hor-
fall, M. R. G. Sutherland, Mlle V.
Tremblay, M. H. E. Lalonde, M. Her-
bert Dudley, Mlle Stella Bolt, M. T. S.
Daniel, Mlle Bennett, M. J. N. Arcand,
Mme et M. Robt. A. Sonne, Mlle Son-
ne, M. C. A. Findlayson, le baron de
Longueuil, M. J. A. Gareau, M. Thos.
Sonne, Mme et M. C. E. Hanna, Mme
J. Ferland, M. E. W. Barlow, Mme E.
W. Barlow, M. Rod. Madore, Mme O.
Brien, M. Owen Gallagher, M. J. A.
De Cew, M. J. N. Creighton, Mme J.
N. Creighton, Mme A. Cater, M. J. N.
Sonne, Mme C. Sonne, M. C. Sonne,
M. Albert Peel, Mlle G. Thackery, Mlle
Thackery, M. W. F. Cummings, M. C.
E. Radford, Mlle Rotchiff, M. J. H.
Roy, Mlle Smith, M. J. S. Bain, Mlle
K. Thackery, M. J. Manning, M. W.
Creighton, Mlle Lillian McGillis, M.
William Seath, M. Jos. Chamberlain,
Mlle Mabel Aborn, M. Ed. Baker, M. J.
N. Blackwell, M. W. Taylor, Mlle M.
Taylor, M. Marc. B. Berthol, M. P.
Perron et M. G. Desplas.

En ville

Madame Archambault, épouse de
l'Orateur du Conseil Législatif, est à
Montréal.

M. Jos. DeLormier, de Saint-Hi-
laire, est de passage en ville.

COUTURE EXÉCUTÉE PAR DES EXPERTS

Aussi, hulla d'une pureté absolue
pour machines à coudre, aiguilles et
accessoires de la meilleure qualité pour
toutes les machines, aux magasins Sin-
ger. Faites attention à l'8 rouge.

1427 rue Ste-Catherine ; 2437 rue Ste-
Catherine ; 168 rue St-Laurent ; 344 rue
Notre-Dame Ouest ; 3133 rue Notre-Da-
me Ouest ; 1053 rue St-Laurent ; 95 rue
Saint-Charles Borromée, Montréal,
Canada.

POUR LEUR CURE

Les paroissiens de Saint-Antoine of-
frent à M. Donnelly, un banquet et
une bourse.

Il y avait banquet, hier soir, en
l'honneur de M. l'abbé Donnelly, curé
de la paroisse Saint-Antoine, des Ir-
landais. Ses paroissiens s'étaient réu-
nis, au nombre de près de six cents,
pour fêter son 45e anniversaire. En
reconnaissance de ses longs et fidèles
services, ils lui ont présenté une bour-
se de \$400. Toutes les associations ir-
landaises de la ville étaient représen-
tées là, et l'on y voyait également des
citoyens de diverses dénominations.

A part la bourse de \$400, une autre
bourse, composée de pièces d'or, fut
également offerte à M. le curé Donnelly
par les paroissiens de St-François.

M. H. B. Ames répondit à la santé :
"A nos hôtes."

LA TEMPERANCE

Les premiers efforts couronnés de
succès

La croisée de tempérance organisée par la
Grande Mar. l'Archevêque, de Montréal, se
trouvait à St-Vallentin, dimanche, le 11 fé-
vrier. Elle fut présidée par le R. P. Macdon-
nell, Franciscain.

The John Murphy Company Limited
Notre Magasin ferme à 5-30. Vendredi, 23 Février 1906.

L'Arrivée et le Départ des Nouvelles Marchandises



Il y a beaucoup de choses que vous pourrez voir
au magasin demain et que vous ne verrez jamais en-
suite. Toutes les consignations de nouvelles mar-
chandises renferment des choses si attrayantes et si
jolies qu'elles sont cueillies immédiatement. Nous
avons déjà vendu quelques lignes de tissus lavables qui
ne seront plus offertes. Assurément, il y a beaucoup
à gagner en venant acheter de nouvelles marchandises
de bonne heure.

Les Nouveaux Styles de Blouses Blanches

Nous venons d'étaler, dans l'annexe, les nouveaux styles amé-
ricains de blouses blanches pour le printemps de 1906 ; les quantités de
chacun sont nécessairement limitées, ce qui les rend d'autant plus ex-
clusifs. Ils ne peuvent être copiés pour le prix auquel nous les ven-
dons. Dans la consignation que nous avons reçue sont comprises
deux lignes qui, à cause de leur excellente valeur, méritent une men-
tion spéciale. La vente de ces blouses commencera samedi matin :

Une belle blouse en mousseline
souple, devant avec joli empièce-
ment de dentelle, deux panneaux
de belle broderie et quatre rangs
d'insertion de dentelle ; dos bou-
tonné, avec petit empiècement de
dentelle et huit larges plis, manches
allant jusqu'aux coudes, avec rang
d'insertion de dentelle et frange de
dentelle ; le collet est en dentelle.
Grandeurs, 32 à 42 de mesure au
buste.

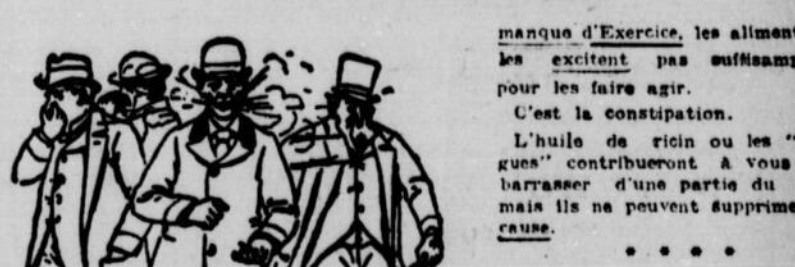
Samedi \$3.75 Samedi \$4.50

Le Nouveau Prix des Costumes Peter Thompson

Une telle demande a été créée pour les costumes-matelo Peter
Thompson pour fillettes, que nous en avons fait copier exactement
l'original à nos ateliers, avec le résultat que nous sommes en mesure
de vous offrir les mêmes costumes Peter Thompson que vous payiez
\$25.00, pour \$15.00.

Beau costume en serge croisée bleu-marin, blouse avec
grand collet de matelot, garni de trois plis de soie blanche,
bandelettes rouges, ancre sur le plastron et les manches, et
poche à revers en soie. La jupe est plissée et ample.

Quand Vous Avez Mau- vaise Haleine



manque d'Exercice, les aliments ne
les excitent pas suffisamment
pour les faire agir.

C'est la constipation.

L'huile de ricin ou les "drog-
ues" contribueront à vous dé-
barrasser d'une partie du mal,
mais ils ne peuvent supprimer la
cause.

.....

De fait les affaiblissements Mus-
cles Intestinaux plus que jamais
en les relâchant et en accom-
plissant pour eux le travail qu'ils de-
vraient faire.

Quand les muscles du bras amol-
issent ils ont besoin d'Exercice pour
renforcer, non d'une "drogue" pour les
flatter.

Alors portez toujours la petite boîte
de dix cents dans votre "poche de vente"
et prenez un cascarat quand vous
sentez que vous avez besoin.

Un Cascarat à temps délivrera promp-
tement de la mauvaise haleine ou lan-
gue chargée, prouvant clairement par là
son action réelle, ferme, sûre, mais dou-
ce et efficace.

.....

Tous les pharmaciens les vendent —
plus de dix millions de boîtes par année
au cours des six dernières années.

Assurez-vous que ce sont les véritables,
fabriqués seulement par la Sterling Re-
medy Company, et jamais vendues à la
mesure. Chaque boîte portant les let-
tres "CCC".

Un échantillon et le fameux livre
"Cause de Constipation", gratis sur de-
mande. Adresses : Sterling Remedy Com-
pany, Chicago ou New-York.

Le Lait le Plus Pur est celui qui d'abord ne contient
aucune matière adulectrice, et qui
ensuite n'est pas mélangé, c'est-à-dire qu'il est embouteillé séparément.
C'est celui que nous offrons à nos clients.
Adresses nos deux points de vente : 101 St. St.
J. N. DRUMMOND, Petite Cote, Rosemount.

Revue Mondaine

Bal de charité
au Windsor. La salle était décorée de
drapeaux et de plantes.

Leurs Excellences Lord et Lady Grey
étaient présents.
Lady Evelyn Grey portait une toi-
lette blanche en net sur soie blanche.
Lady Victoria Grenfell avait une
toilette de satin blanc, et Mme Han-
bury-Williams était en blanc et noir.

Parmi les personnes présentes on re-
marquait : Sir Montague et Lady Al-
lan, M. H. Baby, M. et Mme Guy
Boyer, M. Armand Chevalier, M. W.
A. Desbatais, M. et Mme G. Drum-
mond, le marquis Doria, Sir George et

Lady Drummond, Hon. R. Dandurand,
Mlle L. Duchastel de Montrouge, M.
et Mme Hugh Graham, M. et Mme
Hébert, le comte et la comtesse de
Henri, Lady Hickson, Lady Hingston,
Lady Tait, M. et Mme Joseph M.
Klekowski, De H. Lefleur, Mme E.
Lefleur, Mme Lemay, Mlle Robitaille,
(Québec), Mlle Shoen (Québec), Sir
Thomas et Lady Shaughnessy, Mlle
Taschereau, Lady Van Horne, Mme R.
Forget.

Lunch
Au lunch donné par Lady Hingston,
en l'honneur de Lady Evelyn et de
Lady Sybil Grey, on remarquait :
Mlle Lacoste, Mlle Routhier (Qué-
bec), Mlle

Nouvelles Quotidiennes de Scroggie

De Grandes Occasions attendent ceux qui viendront de Bonne Heure Samedi!

Nous ne prétendons pas que les ventes de demain briseront le record des jours plus affairés qui ont précédé. Aurons-nous quelque chose de mieux à l'avenir, nous ne saurions le dire. Dans tous les cas vous feriez bien de parcourir cette liste et de voir ce qu'il vous faut présentement, ainsi que les réductions énormes qui sont en vigueur dans tout le magasin. VENEZ DE BONNE HEURE.

Continuation de notre Grande Vente de Jupes.

On pourra avoir demain des occasions plus considérables et meilleures. Le premier jour nous avons annoncé un lot de jupes de ville, valant de \$7.00 à \$11.00, à vendre à \$5.00. Toutes disparaurent. Aujourd'hui, nous avons vendu un autre lot, dont les prix réguliers étaient de \$3.00 à \$6.00 pour \$2.25. Pour demain, samedi, nous avons réservé une de ces occasions qui arrachent ce cri aux clientes: "Est-ce possible?" Songez-y: Environ 600 splendides jupes de ville en beau homespun, tweed, laine, lustré et panama. Très élégantes, car ce sont des échantillons de printemps. Aux prix réguliers elles se vendraient de \$5.00 à \$7.00. Demain. **\$3.89**



Une Intéressante Histoire sur les Collets en Dentelle

Un voyageur représentant une maison Parisienne se trouva sur notre chemin et nous vendit de grandes quantités de nouvelles marchandises de printemps et d'été. Nous lui demandâmes s'il ne nous vendrait pas sa collection entière d'échantillons, et comme il était sur le point de terminer sa tournée, il y consentit. Magnifiques collets en dentelle, collets de galon de soie noire et de couleurs — Collets et empiècements en sequin noir, magnifiques boléros en galon de soie noire, chics et élégants, quelques-uns garnis de perles, dans des dessins exquis, aussi ornements de robes en sequin noir et de couleur. — Tout cela est compris dans le lot. Nous en avons à peu près trois cents. Les prix du détail varient de \$2.25 à \$7.00. Que vous ayez l'intention d'en acheter un ou non, venez quand même et convainquez-vous vous-même de la véracité de nos avances. Ils seront vendus samedi 75c. Demain. **\$1.75**

Quelques Tours de Cou et Pèlerines de \$7.00 pour \$1.75

Pour celles qui viendront de bonne heure, demain, nous avons une belle surprise dans le magasin. Magnifiques tours de cou et pèlerines en soie, tels que représentés par la vignette, tous des échantillons du Printemps achetés à bas prix, qu'on pourra se procurer à un prix uniforme. Quelques-uns valent jusqu'à \$7.00. — — — **\$1.75**

Un bon Marche sans Egal en fait de Chaussures

Nous vous dirons tout à ce sujet. En achetant une paire de pantoufles telles que représentées par la vignette, pour dames, vous pouvez épargner \$1.25. Splendides pantoufles de cuir en chevreau verni, faites avec semelles légères, tournées à la main, et jolis talons français. Il n'y a pas de plus jolies pantoufles de toilette pour dames. Valeur véritable de \$2.50, pour être vendues samedi pour \$1.25. — — — **\$1.25**



75c. Claques de Dames, 55c.

400 paires de claques de marque "Canadienne", la meilleure qualité, légères, style empenné, forme à jolis bouts, pour convenir aux talons moyens, pour dames. Grands 2 1/2 à 7. Vendues partout à 75c. Prix spécial de samedi **55c**

Belles Blouses en Linon Blanc à un Prix nominal, 95c

Quelques douzaines de blouses en linon blanc, confectionnées avec deux grandes et quatre petites plis dans le dos et cinq groupes de quatre plis chacun et jolie inscription de broderie en avant, poignets et collet à larges plis, dans toutes les grandeurs pour dames. Prix spécial pour samedi. **95c**

Manteaux de Dames valant \$13 50 pour \$5.50

BONNES NOUVELLES POUR LES ACHETEURS ECONOMES. Nous avons quelques 3 douzaines de manteaux de dames, longueurs trois, quatre, cinq, six et sept pieds, confectionnés en tweed, Beaver ou chevrotte. Jusqu'en nos dernières ventes nous les vendions à des prix variant jusqu'à \$13.50. Un seul prix samedi. **\$5.50**

Rideaux en Dentelle pour Coins

Une importante annonce du Rayon des Fourrures de maison, et pour laquelle nous attendons à une prompt réponse samedi matin.

VENEZ DE BONNE HEURE EN PARTAGER LES AVANTAGES.

Des Rideaux de dentelle, échantillons d'un manipulateur, pour coins, dans les dessins les plus artistiques de la saison, seront mis en vente samedi matin à moins que la moitié de leurs prix réels. Il y a en tout 400 rideaux échantillons environ, disposés en deux lots que nous vendrons samedi aux prix nominaux de chacun, 25c et 50c. — — — **50c**

PAS DE COMMANDES PAR LA POSTE OU LE TELEPHONE.

Quelques Lignes des assorties de Vêtements Blancs

CE SONT DES VETEMENTS QUI NOUS RESTAIENT DE NOTRE RECENTE VENTE. REUNIS A CEUX QUE NOUS AVONS ACHETES RECENTEMENT A UN PRIX MINIME.

ROBES DE NUIT EN BATISTE, confectionnées avec col montant et empiècement plissé, garnies d'un rang d'insertion. L'encolure et les manches sont finies avec broderie. Prix ordinaire, \$1.25; samedi. **83c**

CACHE-CORSETS EN BATISTE, confectionnées avec empiècement collant, de forme V, garnies de plis et d'insertion de dentelle, finies avec dentelle autour de l'encolure et des bras. Bonne valeur à 20c. Demain. **20c**

ROBES DE NUIT EN FLANELLETTE rose ou bleue, faites avec empiècement plissé et garnies de broderie, pour dames. Prix régulier \$1.49; samedi. **\$1.20**

UNION TYPE CHRONIQUE OUVRIERE

L'éloquence ouvrière.

La lutte électorale qui se termine aujourd'hui dans la division Maison-neuve aura eu, quel que soit le résultat du vote d'aujourd'hui, un résultat tout à fait heureux.

L'enthousiasme créé par les orateurs ouvriers de la vieille garde a porté des camarades, jusqu'alors cachés dans l'ombre de leur modestie, à la tribune, et l'on a entendu de très éloquents discours de la part de personnes s'adressant aux foules pour la première fois. C'est ainsi que notre camarade Alfred Charpentier, de l'union des Briquetiers, adressait la parole à une assemblée à la salle Lebeau, avec une éloquence qu'on ne lui aurait pas soupçonnée. Tout son maintien à la tribune, son geste, sa phraseologie dénotent le tribun, et nous espérons avoir encore l'avantage de l'entendre bientôt.

Les grands événements font les hommes.

La fusion de deux unions de cordonniers.

L'union des monteurs en chaussures et l'union des cordonniers en "tunis" se sont fusionnées pour ne former qu'une seule locale qui sera désignée sous le nom de "Union des monteurs et travailleurs en tunis".

Le bureau, la commission et les délégués de cette nouvelle locale des cordonniers sont constitués comme suit: Gédéon Martel, président; Emmanuel Legault, vice-président; Joseph Barbeau, secrétaire des finances; Welle Martel, secrétaire des archives; Médor Monette, trésorier; F. Barrette, conducteur; J. Gaud, sentinelle.

Syndic: Alphonse Mondor, Raoul Cava, et Eudore Gagné.

Commission exécutive: Joseph Lepin, Raoul Cava, Elot Bonviver, William Martel et Louis Gosselin.

Vérificateurs des comptes: Philias Hébert, Joseph Bélaire et Ferdinand Barrette.

Commission du label: Joseph Lepin, Médor Monette et Raoul Cava.

Délégués au Conseil des Métiers et du Travail de Montréal: Joseph Lepin, Joseph Barbeau et Emmanuel Legault.

Délégués au conseil mixte No 17 des cordonniers: Gédéon Martel, Joseph Lepin et Philias Hébert.

Encore une nouvelle union organisée par M. Flett.

Les ouvriers confectionneurs de vêtements de femmes ont eu une nombreuse réunion, vendredi dernier, à la salle Empire, pour compléter l'organisation de leur nouvelle union qui a été affiliée à la Ladies' Garment Workers Union of America.

Le bureau a été constitué comme suit: J. Cohen, président; Thos. Jacobs, vice-président; J. Apple, secrétaire des archives; S. Gordon, secrétaire des finances; A. Cohen, trésorier.

Les nouveaux officiers ont été installés par l'organisateur de l'union, M. John A. Flett, organisateur de la Fédération Américaine du Travail.

Depuis quelques mois, M. Flett a organisé à Montréal sept unions et a coopéré à en fortifier bon nombre d'autres tout en préparant les voies d'organisation de plusieurs corporations qui ignorent encore les bienfaits de l'unionisme.

L'union des ouvriers confectionneurs de vêtements de femmes, aura une nouvelle réunion demain soir, à la salle Saint-Joseph. Tous les membres de la profession sont invités à y assister.

Concert et bal.

L'union locale No 266 de la Boot and Shoe Workers' International Union, a organisé pour demain soir, samedi, un grand concert et bal, à la salle Dionne, 1342, rue Sainte-Catherine.

Cette union espère que les membres des autres groupes assisteront en foule à cette soirée.

Avis aux ouvriers en voiture.

Il y aura, ce soir, à la salle Saint-Edouard, 392, rue Laguchetière, une importante réunion professionnelle des carrossiers-ouvriers en voitures de Montréal. Des orateurs bien connus parmi les ouvriers y adresseront la parole.

Il est entendu que les non-unionistes de même que les unionistes sont également invités à assister à cette assemblée.

Reunions demain soir:

Pattern Makers League of North America, Montreal Association, 505, rue Craig. — Secrétaire, A.-S. Trudel, 151, rue Berri.

Union No 1270 des charpentiers-ménagers, 1400, rue Saint-Laurent, 1916, rue Sainte-Catherine. — Secrétaire, N. Shaffer, 1872, rue Saint-Laurent.

Union No 18 des souffleurs de bouteilles, salle Gareau, angle des rues Sainte-Catherine et Maisonneuve. — Secrétaire, Joseph Jones, 37, rue Plessis.

Mot de la fin:

Les nègres du Sud de la République voisine se civilisent. L'un d'eux a tenté la semaine dernière de s'enfuir avec une partie des fonds d'une banque. Bientôt ils seront aussi sages que les blancs.

PROGRES DE L'IVROGNERIE

Les condamnations prononcées depuis deux ans par la Cour des Records.

La statistique de la cour des records nous démontre que les cas d'ivresse ont augmenté dans le courant de l'année dernière. En 1904, 3,181 individus ont été condamnés, et en 1905, 3,757.

DODGE

Pontie modèle en bois et séparé

La fabrication quotidienne et les ventes de toutes les autres voitures combinées. LA POULIE PAR EXCELLENCE DU MONDE ENTIER. Toutes les dimensions toujours en stock.

Succursale de Montréal: 410 rue DODGE Mfg. Co., St-Jacques, Bâtiment 242-2412

ASSEMBLEE LEGISLATIVE (Suite de la 3me page)

mai de chaque année. On va protéger également le gibier à plume. L'ouverture de la chasse au renard est retardée au 15 septembre et ne sera pas permise le printemps.

L'usage de tout fusil ayant plus que huit de calibre, de tout fusil automatique de tout vaisseau ou de tout yacht muni par la vapeur et la gazoline, etc., est prohibé.

Tout navire servant au transport du gibier devra être confectionné de façon à laisser voir le contenu. Une clause de la nouvelle législation a pour but de protéger les oeufs des oiseaux.

La nouvelle législation décrète la prohibition complète de la pêche au filet et à la seine dans les eaux intérieures. La pêche au ret et aux verveux sera soumise à un contrôle sévère.

Le ministre annonce qu'il sera impitoyable envers ceux qui feront la récolte des oeufs de poisson pour la consommation. Il va aussi faire insérer dans la loi un amendement décrétant l'emprisonnement, sans option d'amende, pour ceux qui se serviront de dynamite pour la pêche ou qui feront, durant l'hiver, d'inutiles massacres de poisson. D'ailleurs, dans tous les cas de récidive, les coupables seront aussi condamnés à la prison sans option d'amende. Toutes les pénalités seront augmentées considérablement et dans bien des cas doublées et même triplées.

Dans les réserves, comme celles du parc des Laurentides et de la Gaspésie, il sera exercé une surveillance particulièrement rigoureuse. La pêche à la ligne est la seule permise et le port d'armes est interdit durant le temps où la chasse n'est pas permise.

Le ministre a l'intention de s'entendre avec les compagnies de chemins de fer, pour les engager à faire plus de réclame que dans le passé pour nos territoires sportifs. De son côté, le département ne négligera rien de ce qui pourra faire connaître notre Province au moyen de cartes, brochures, etc.

Le mode de location des territoires de chasse et de pêche, sera changé. Le prix minimum de location sera élevé de une piastre à trois piastres, par mille carré. Les territoires seront aussi annoncés dans les revues et journaux sportifs, pour être adjugés ensuite au plus offrant.

Dans la deuxième partie de son discours, le ministre a exposé les moyens dont il entend se servir pour augmenter les revenus que retire la Province de la chasse et de la pêche.

L'hon. M. Prévost a obtenu un très beau succès oratoire. Il a été fort applaudi.

M. Stephens félicite le ministre des pêcheries et le remercie, à la fois, au nom des sportsmen et des amis de la province. M. Stephens espère beaucoup des amendements aux lois de chasse et de pêche que va proposer l'hon. M. Prévost.

M. Lafontaine a demandé pour les gens de son comté le privilège de pêcher l'alose.

À 6 heures, la Chambre s'est ajournée.

CONSEIL LEGISLATIF

Le Conseil Législatif n'a siégé que quelques minutes.

Les bills Nos 41, loi constituant en corporation l'Eglise du Messie (unitarienne) de Montréal et ratifiant un acte de vente et transport fait par ladite église; 61, loi constituant en corporation les Pauvres Garçons de Valleyfield; 75, loi détachant des municipalités de Saint-Léon, de Standon et de Saint-Malachie certains lots du canton de Buckland et les constituant en municipalité distincte, sous le nom de "Municipalité de la paroisse de Saint-Nazaire"; et 93, loi constituant en corporation l'Association Mutuelle des Propriétaires de Billards et de Jeux de quilles de la province de Québec, ont été adoptés en troisième lecture.

L'hon. M. Lanctôt a fait motion pour que le bill relatif à la Financial Corporation soit inscrit sur l'ordre du jour pour subir sa seconde lecture à la prochaine séance.

L'hon. M. Chapais continuera la semaine prochaine le débat sur le bill C, intitulé: "Loi relative aux dommages résultant des accidents du travail".

LUNCH AU CLUB DE LA GARNISON

offert par M. Gouin à M. le maire Ekers, MM. les échevins Payette, Larivière, Lévy, Carter, Lavallée, Lapointe, Desrosiers, Martin et Guay, MM. Martineau, avocat consultant, Beaumet, assistant greffier, Rivest, assistant greffier de la cour du recorder, et Howard, ingénieur de la cité, tous délégués auprès de la législature pour surveiller les intérêts de la cité de Montréal.

DINER DE L'ORATEUR

Jeudi, 22 février.

Liste des invités: Hon. MM. Allard, Tessier, Kaine, Gilman, MM. Bernard, Bissone, (Montreal), Bissone, (Staten), Caron, (Matane), Charest, Côté, Daignault, Delage, Dion, Dorris, Gendron, Jobin, Kelly, Lafontaine, (Maskinongie), Lemay, Mousseau, Nault, Quilbelle, Panet, Pilon, Tourigny, Walsh, Fournier, Cabana, Sirois, Aubé, Héroux, Fortier, Docteur Stewart, Cinq Mars, J. A. Jordan, G. G. Gaud, (Wolfe), Tobin, M. P. Campbell, Montréal, C. Beaulieu, A. Geoffrin, Montréal, A. Labelle, Montréal, Demers, M. P. Son Honneur le maire de Montréal.

COLONIAL HOUSE, Square Phillips

Rayon des Articles pour Hommes

VENDREDI ET SAMEDI

Nous Offrons 20 p. c. de Réduction

Sous-vêtements pesants pour hommes. Nous avons pour hommes et garçons. Gants d'hiver pour hommes. Fourrures pour hommes et garçons.

50 p. c. de Réduction

Casques d'hiver pour hommes et garçons.

50 p. c. de Réduction

Une ligne de chapeaux en feutre-fourrure noir et couleur, pour hommes. Nous exposons maintenant tous les plus nouveaux tissus et effets, dans toute la nuance des plus nouveaux dessins. Nouveaux armures, granits, cordons, draps, mohairs, draps de dames vénitiens, etc., etc.

Rayon de Etoffes à Robes de Couleurs

Riches importations d'étoffes à robe noires et de couleurs. Nous exposons maintenant tous les plus nouveaux tissus et effets, dans toute la nuance des plus nouveaux dessins. Nouveaux armures, granits, cordons, draps, mohairs, draps de dames vénitiens, etc., etc.

Tissus Noirs

Assortiment complet comprenant armures, granits, Llama, batiste, de laine, mohairs, melrose, taffetas de laine, crépeline, crêpe de Chine, soie, Henrietta, cachemire, soies, chevilles, drap et vénitien.

RAYON DES TAPIS—Styles du Printemps 1906

Ils sont prêts à subir l'examen: comprennent des dessins exclusifs, absolument patrons et couleurs pour satisfaire aux exigences de toutes les classes, dans les sortes suivantes: Wilton, Axminster, Bruxelles et Tapestry.

Rugs Axminster

Ils sont arrivés. Une ligne choisie de ces articles supérieurs qui n'ont reçu que les louanges les plus flatteuses de tous ceux à qui ils ont été montrés.

Rugs Artistiques en Laine

Les plus jolis et les plus chics Rugs sur le marché: le plus nouveau dessin, styles Liberty, les plus belles couleurs.

Tapis et Rugs en Fibre

Tapis d'une nouveauté, d'une durée et d'un bon marché incomparables, absolument hygiéniques, faits en beaux effets qui ne peuvent se procurer dans n'importe quelle autre manufacture.

Rugs Orientaux

K. Persans, Turcs et Indiens, dans une grande variété de dessins couleurs et grandes.

Tapis en laine, Durrie en laine unie, Nattes Grass, Japonaises et Chinoises, Prêtres, Liens, tapis en liège, Nattes en fibre de Coco et en fil de fer, Balayeurs à tapis, etc., etc.

5 pour cent d'escompte, au comptant.

UNE ATTENTION SPECIALE EST APPORTÉE AUX COMMANDES PAR LA MAILLE.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Henry Morgan & Co., Montreal.

Le Nouveau Stock de Chemises

Nous avons une immense variété de Chemises de style nouveau offertes au choix. Tout le monde sait que sous ce rapport nous surpassons facilement tous les autres magasins. Essayez nos Chemises une fois, l'ajustement, la durée vous plairont, car leur splendide valeur les rend immensément populaires. Trois magasins—

R. J. TOOKE,

Rues St-Jacques et
Ste-Catherine

AU ROYAL MARCHÉ

SOIES ET ETOFFES A ROBES A PRIX REDUITS

Soie "Hercule", nuances nouvelles, qualité très bonne, 39c	Grandes robes noires brodées, 42 po de largeur, très jolies, valeur réelle 100, Prix réduit 57c
Soie "Hercule", nuances nouvelles, qualité très bonne, 39c	Cravattes grises et brunes, pour manteaux imperméables, 60 po de largeur, qualité de \$1.25 pour 89c
Soie "Hercule", nuances nouvelles, qualité très bonne, 39c	Draps "Ripley" bleu-marine, pour linge de robes et costumes, prix courant, \$1.50, Prix spécial de février 89c
Soie japonaise blanche, 36 po de largeur, très spéciale 47c	Nouveaux tissus gris pour robes, genre convocation, non imprimable, 50 po de largeur, qualité régulière de \$1.00, Prix spécial de février 44c
Soie de soie, noire, qualité spéciale pour robes, valeur réelle 75c, Notre prix très réduit de février 59c	Etamine de laine unie, principales nuances, qualité très spéciale 29c
Rosana et cachemire noir, tout laine, 38 po de largeur, qualité de 40c, pour 27c	Tweed carreaux et uni, d'étoffes nuances foncées, 42 po de largeur, qualité ordinaire de 60c, réduite à 29c
Alpaga noir, fini brillant, 42 po de largeur, Régulier, 60c, pour 47c	

LETENDRE, FILS & CIE., 1493 rue Ste-Catherine, Entre Amherst et Wolfe.



TEMPERATURE

Toronto, 23.—Vents du sud-est. Beau et plus doux.

Samedi : — Beau et doux.

Les chiffres de la température nous sont fournis par HARRISON, 1640 rue Notre-Dame.

Aujourd'hui maximum 32
Même date l'an dernier 22
Aujourd'hui minimum 21
Même date l'an dernier 8

NOTES DE LA TEMPERATURE

Une vague froide est annoncée pour les territoires du Nord-Ouest. Le temps est extrêmement doux dans l'Ontario et modérément froid dans Québec et les Provinces Maritimes.

CALENDRIER

DEMAIN, SAMEDI, 24 FEVRIER, 1906

Fête du jour : St-Mathias.
Lever du soleil, 6.48.
Coucher du soleil, 5.40.
Lever de la lune, 7.28.
Coucher de la lune, 7.11.

ANNONCEURS SATISFAITS

CE QU'ILS DISENT :

"La Patrie" est le meilleur médium d'annonces pour se procurer la clientèle canadienne-française."

The E. T. CORSET Co.
St-Hyacinthe.

AVIS

M. ANTOINE TARTE, du No 42 Cherry, à North Adams, Mass., est nommé agent pour la "PATRIE" et le "CULTIVATEUR" il est par conséquent seul autorisé à solliciter et collecter des abonnements dans les endroits suivants :

North Adams, Adams, Greylock, Williamstown et Pittsfield, dans l'Etat du Mass.

RESULTAT DE L'ELECTION

LE RESULTAT DE L'ELECTION DE MAISONNEUVE SERA AFFICHE SOUS SOIR AUX BUREAUX DE LA "PATRIE"

LES ARMATEURS ET LES PILOTES

Une conférence cet après-midi

A 2.30 heures, cet après-midi, aux quartiers généraux de la Fédération des Armateurs, au Board of Trade, il y aura conférence entre un certain nombre d'armateurs et des délégués de l'association des pilotes. On s'efforcera d'en venir à une entente définitive pour l'organisation du service des pilotes, spécialement en bas de Québec.

Ce matin, à 11 heures, M. Thom et une couple de ses collègues ont eu une entrevue préliminaire avec l'honorable ministre de la marine et des pêcheries, qui était accompagné de M. le colonel Gourdeau et du commandant Spain. Messieurs les armateurs désiraient connaître les intentions du ministre à ce sujet, avant d'entamer à fond leurs négociations avec les pilotes.

L'honorable M. Brodeur a assuré aux armateurs que son entier concours serait acquis à la réalisation de leurs vœux, en autant qu'il pourrait le donner sans causer de préjudice aux droits légitimes des pilotes.

BLUFF ELECTORAL

Un journal du matin dit que deux mille personnes assistaient à l'assemblée, tenue hier soir, au Cégep St-Louis, en faveur de M. Grothé.

LES INCENDIES SONT NOMBREUX

LES POMPIERS ONT EU A REPONDRE A CINQ APPELS DEPUIS HIER APRES-MIDI.

UNE IMPRUDENCE

UN MONSIEUR QUI FUMAIT DANS SON LIT CAUSE PRESQUE UN MALHEUR.

Hier après-midi, au No 139a rue Ottawa, un homme qui fumait sa pipe couché dans son lit, a failli payer cher son imprudence.

Le feu s'étant communiqué aux tapis et aux meubles, et il fallut appeler les pompiers du poste No 4.

Les dommages sont légers.

Les pompiers du poste No 4, ont été de nouveau appelés ce matin, à 2.15 heures, au No 190 rue Murray, chez M. A. Swartz, épicière, pour éteindre un incendie qui s'était déclaré dans une chambre à coucher voisine de l'épicerie. La cause de l'incendie est inconnue, mais les dommages sont insignifiants.

Hier soir à 7 heures, le feu s'est déclaré dans la cave du magasin de fruits, au No 217 rue Saint-Laurent, propriété des frères grecs, Metrakos, et ne fut éteint qu'après avoir causé quelques dommages dans le magasin.

Le feu a été causé par le mauvais état de la cheminée.

Une fournaise surchauffée a causé quelques dégâts hier soir chez Kery et Watson, fabricants d'épices, 25 rue Saint-Jean-Baptiste et les pompiers du poste No 2 ont dû intervenir.

Les dommages sont légers.

Une autre petite feu a nécessité l'intervention des pompiers hier soir, au No 745 rue Saint-Catherine, chez Melle Latour, modiste. Le feu a pris naissance, on ne sait trop comment, dans le magasin vers sept heures. Les dommages sont légers.

BRULEE A MORT

Terrible fin d'une fillette de 4 ans à St-Théophile du Lac

(Correspondance spéciale à la PATRIE). ST-THEOPHILE DU LAC, 23.—Un bien pénible accident vient d'arriver dans notre localité : Une fillette de 4 ans, Blanche Eva, enfant de M. Joseph Pagé, est morte hier après 24 heures d'horribles souffrances.

Mme Jos. Pagé, mère de l'enfant, s'était absente pour quelques instants seulement, laissant à la maison ses deux petits enfants. A peine la mère venait-elle de quitter la logis que Mme O. Vézina, la voisine, entendit crier l'enfant.

Dès les premiers cris, elle se transporta chez M. Pagé où elle aperçut la fillette complètement entourée par les flammes. Avec un courage admirable, elle s'empara d'un parades pour enlever l'enfant et éteindre le feu.

Elle déposa la petite de ses habits en feu et appela les voisins qui allèrent prévenir M. Pagé du cruel malheur qui venait de le frapper.

On manda en toute hâte M. P. Boulay, curé de la paroisse, et le Dr J. E. Colin, mais celui-ci constata que la brûlure était mortelle et, malgré les soins pressés du médecin, la fillette rendit le dernier soupir après 24 heures de souffrances.

Ce devrait être une leçon définitive pour toutes les mères de famille.

La fillette, après le départ de sa mère, était allée jouer près du puits et le feu fut communiqué par une étincelle à ses habits.

Le coroner, M. Vanasse, après avoir pris les déclarations de la mère et de Mme Vézina, disposa du corps sans jury.

RESTITUTION

M. Alphonse Marcotte, de la maison Marcotte frères, a reçu, ce matin, une visite comme nous l'annoncions en avoir souvent. Un curé des Etats-Unis est venu le voir, ce matin, et, après s'être fait connaître, il lui remit la somme de \$3,000 qui lui avait été confiée par un pénitent repentant.

Le plus curieux de cette histoire, c'est que M. Marcotte ignore le nom de celui qui fait cette restitution, car il ne s'est pas aperçu du vol. Le curé n'a naturellement divulgué le nom de son pénitent, qui aurait encore d'autres sommes à restituer.

COUR D'APPEL

La Cour d'Appel rendra jugement, mardi, le 27 février courant, à 10 heures, dans les causes suivantes :

Gareau vs M. E. Ry. Co.
Gauthier vs St-Onge.
Corporation Ste-Justine de Newton vs Leroux.

Préfontaine vs Grenier.
Dugall vs Chouillou.
Pépin vs corporation de Massonville.
Montreal Brewing Co. vs Vallières.
Pacaud vs Cox.
Montreal Brewing Co. vs la cité de Montréal.
Laporte vs Bernard.

L'ELECTION DE MAISONNEUVE

SAUF AUX PREMIERES HEURES, IL Y A EU PEU D'ANIMATION POUR UN JOUR DE VOTE.

PILE OU FACE

L'ENQUETE DU REPORTER DE LA "PATRIE" NE LUI PERMET PAS DE PRENDRE LE RESULTAT DE L'ELECTION.

Celme plat sur toute la ligne. On s'aperçoit à peine qu'il y a une élection dans la division Maisonneuve. Sauf dans les quartiers extérieurs, où il règne un peu d'animation, les rues ont l'aspect paisible des jours ordinaires.

De bonne heure, il y a eu une bonne poussée de votes, mais cela s'est arrêté presque aussitôt pour ne reprendre que vers midi, heure du vote ouvrier.

Dans les comités, l'animation des grands jours se manifeste. On crie, on s'interpelle. Un tel a-t-il voté?... Pas de voitures!... Et, agrippés par la voix du chef de comité, les comités se pressent. On trouve des voitures. On trouve aussi des disparus, tout comme dans la "Presse". Le vote s'organise et les deux côtés.

ORIENTANT VICTOIRE

Au comité central de Verville on est satisfait. "Les ouvriers votent bien, nous dit un organisateur, et je crois que ce soir une surprise attend M. Grothé."

Par malheur, l'organisateur du comité de M. Grothé nous confirme cette nouvelle avec cette petite modification, c'est que la dite surprise sera faite à M. Verville.

Tous les deux s'accordent cependant pour reconnaître que l'élection n'a pas été l'enthousiasme des anciens jours. Beaucoup s'abstiennent et un lieutenant de police nous a dit avoir rencontré un individu qui tirait.

A PILE OU FACE

pour savoir comment et pour qui se décider. "Ce serait peut-être encore la bonne manière, nous disant notre interlocuteur, il n'y aurait pas de remords de conscience à craindre. Et, c'est cela qui ennuierait les organisateurs et déjouerait leurs calculs et leurs prophéties."

Au milieu de tout ce calme. Le vote est très faible. Au Boulevard St-Denis, cela va un peu mieux, et les partisans de Verville en augurent du bien, car c'est là le château fort des amis du candidat ouvrier.

Au comité de Verville, rue Saint-Laurent, une énorme pancarte attire nos regards.

"TELEGRAPHES" ABRETES DANS MAISONNEUVE — 2 AUTRES DANS DUFFERIN

Vous pouvez vous faire une idée de la course que prit le reporter pour aller aux renseignements, mais cette nouvelle petit trop sensationnelle ne put être confirmée. A Maisonneuve on n'a pas vu de "télégraphes", avec ou sans fil et à la station de police de la rue Rachel, on n'a eu aucune arrestation, pas plus qu'à celle de la rue Saint-Laurent.

Un autre nouveau.

Un autre nouveau.

UN PAQUET DE BULLETINS

dans un sac à déchets. Ces bulletins auraient été sans doute destinés à compléter des boîtes trop légères, cela, hélas, s'est vu et, là-dessus on raconte les plus sombres histoires.

Nous allons au puits d'où cette ruine est venue et nous ne trouvons rien, non, mais rien du tout.

Décidément il n'y a pas grandes nouvelles. Dans De Lorimier, un citoyen que nous interrogeons nous dit ne pas savoir qu'il y a des élections. Comme il nous fait l'effet d'être un peu farceur, nous passons. Le vote dans la municipalité est très calme.

Personne ne se hasarde à faire des prophéties, de la part de ceux qui attendent avec confiance le dépouillement du bulletin.

DESASTREUX INCENDIE A HAWKESBURY, ONT.

(Correspondance spéciale à la PATRIE). HAWKESBURY, Ont., 23.—Mercredi, vers 4 heures du matin un incendie s'est déclaré dans la manufacture de M. Fairfield. Quand on a constaté que le feu exerçait ses ravages il avait fait déjà de tels progrès que tous les efforts pour sauver la manufacture et la scierie adjacente, ont été vains.

Les pertes, évaluées à \$10,000, ne sont pas couvertes par les assurances.

C'est la troisième fois que M. Fairfield est éprouvé par le feu.

L'ANCIEN PRESIDENT DE L'EQUITABLE

James N. Alexander très malade

NEW-YORK, 23.—James N. Alexander, ancien président de l'Equitable, est très dangereusement malade. Les médecins le considèrent comme perdu.

ASSISES DE VALLEYFIELD

DAMASE ROBIDOUX, ACCUSE D'ESCOQUERIE, EST ACQUITTE.

DUPUIS VS LANOUE

M. DUPUIS DECLARE QUE L'ACCUSE VOULAIT ABSOLUMENT LE TUER.

VALLEYFIELD, 23.—Le procès de Damase Robidoux s'est terminé hier après-midi.

Le verdict rendu a été "non coupable", sur l'accusation d'obtention d'argent sous de faux prétextes.

L'accusé avait été habilement défendu par M. M. N. Brossier.

M. Damase Robidoux aura à répondre lundi matin, à une seconde accusation de faux. Son avocat a dit certain de prouver encore une fois que son client n'est pas coupable.

La fameuse cause Dupuis contre Lanouette est venue devant les assises ce matin. Comme elle intéresse vivement la population locale et de tout le district il y avait une foule considérable lorsque l'hon. juge St-Pierre est monté sur le banc.

L'accusé J. Lanouette est défendu par M. J. G. Laurendeau et A. Longtin. Le premier témoin entendu est M. F. X. DUPUIS.

député du comté de Chateauguy. Il raconte comme suit l'agression, dont il aurait été victime :

"Le 7 octobre 1905, dans la ville de Valleyfield, j'ai été assailli par Joseph Lanouette. C'était un samedi matin, j'arrivais de Montréal, et j'étais accompagné d'Alfred Masson et de son jeune frère, Médéric. En débarquant du train, j'ai vu l'accusé qui était à la gare, puis j'ai continué mon chemin. Arrivé au coin d'une rue, non loin du canal, j'ai fait la rencontre de Georges Thibault, maire de Valleyfield, qui est venu me parler. J'avais à peine fait quelques pas avec lui, lorsque l'accusé est arrivé sur moi, comme un enragé, en blasphémant et en criant à tue-tête :

"JE TE TUE, TU VAS MOURIR, et tu es un voleur, tu es un bandit!"

Une foule d'autres épithètes. En disant cela il m'a frappé. Le maire Thibault s'est jeté devant lui en lui disant de rester tranquille et de régler ses affaires ailleurs que sur la rue ; mais plus il se lançait sur moi, il m'a frappé sur le nez d'un coup violent. J'appellai alors la police. M. Thibault me conseilla de me sauver.

"J'échappai ma canne et un paquet que j'avais. Je voulais me diriger vers l'hôtel Larocque, lorsque l'accusé, faisant un détour, m'assena un coup de poing sur la bouche et, s'élançant vers le maire Thibault, lui dit : "Maitre, dis-lui de se sauver, il va l'attrapper."

"J'ai dit alors au maire Thibault de venir, on va se défendre", et je me lançai sur l'accusé, mais comme j'étais un peu étourdi, je suis tombé à genoux, en appelant M. Thibault pour venir me protéger.

Ce dernier frappa l'accusé. Il n'y avait pas d'autres moyens pour l'empêcher de m'assommer pour me tuer. En me relevant, j'ai vu M. Alfred Masson qui tenait l'accusé par terre, et j'ai entendu le maire Thibault qui disait : "C'est le résultat de la proposition, alors que l'hon. M. Goun et moi-même, nous sommes intervenus et nous avons empêché l'accusé de continuer."

"J'ai dit alors au maire Thibault de venir, on va se défendre", et je me lançai sur l'accusé, mais comme j'étais un peu étourdi, je suis tombé à genoux, en appelant M. Thibault pour venir me protéger.

Ce dernier frappa l'accusé. Il n'y avait pas d'autres moyens pour l'empêcher de m'assommer pour me tuer. En me relevant, j'ai vu M. Alfred Masson qui tenait l'accusé par terre, et j'ai entendu le maire Thibault qui disait : "C'est le résultat de la proposition, alors que l'hon. M. Goun et moi-même, nous sommes intervenus et nous avons empêché l'accusé de continuer."

"J'ai dit alors au maire Thibault de venir, on va se défendre", et je me lançai sur l'accusé, mais comme j'étais un peu étourdi, je suis tombé à genoux, en appelant M. Thibault pour venir me protéger.

Ce dernier frappa l'accusé. Il n'y avait pas d'autres moyens pour l'empêcher de m'assommer pour me tuer. En me relevant, j'ai vu M. Alfred Masson qui tenait l'accusé par terre, et j'ai entendu le maire Thibault qui disait : "C'est le résultat de la proposition, alors que l'hon. M. Goun et moi-même, nous sommes intervenus et nous avons empêché l'accusé de continuer."

"J'ai dit alors au maire Thibault de venir, on va se défendre", et je me lançai sur l'accusé, mais comme j'étais un peu étourdi, je suis tombé à genoux, en appelant M. Thibault pour venir me protéger.

Ce dernier frappa l'accusé. Il n'y avait pas d'autres moyens pour l'empêcher de m'assommer pour me tuer. En me relevant, j'ai vu M. Alfred Masson qui tenait l'accusé par terre, et j'ai entendu le maire Thibault qui disait : "C'est le résultat de la proposition, alors que l'hon. M. Goun et moi-même, nous sommes intervenus et nous avons empêché l'accusé de continuer."

"J'ai dit alors au maire Thibault de venir, on va se défendre", et je me lançai sur l'accusé, mais comme j'étais un peu étourdi, je suis tombé à genoux, en appelant M. Thibault pour venir me protéger.

Ce dernier frappa l'accusé. Il n'y avait pas d'autres moyens pour l'empêcher de m'assommer pour me tuer. En me relevant, j'ai vu M. Alfred Masson qui tenait l'accusé par terre, et j'ai entendu le maire Thibault qui disait : "C'est le résultat de la proposition, alors que l'hon. M. Goun et moi-même, nous sommes intervenus et nous avons empêché l'accusé de continuer."

"J'ai dit alors au maire Thibault de venir, on va se défendre", et je me lançai sur l'accusé, mais comme j'étais un peu étourdi, je suis tombé à genoux, en appelant M. Thibault pour venir me protéger.

Ce dernier frappa l'accusé. Il n'y avait pas d'autres moyens pour l'empêcher de m'assommer pour me tuer. En me relevant, j'ai vu M. Alfred Masson qui tenait l'accusé par terre, et j'ai entendu le maire Thibault qui disait : "C'est le résultat de la proposition, alors que l'hon. M. Goun et moi-même, nous sommes intervenus et nous avons empêché l'accusé de continuer."

"J'ai dit alors au maire Thibault de venir, on va se défendre", et je me lançai sur l'accusé, mais comme j'étais un peu étourdi, je suis tombé à genoux, en appelant M. Thibault pour venir me protéger.

Ce dernier frappa l'accusé. Il n'y avait pas d'autres moyens pour l'empêcher de m'assommer pour me tuer. En me relevant, j'ai vu M. Alfred Masson qui tenait l'accusé par terre, et j'ai entendu le maire Thibault qui disait : "C'est le résultat de la proposition, alors que l'hon. M. Goun et moi-même, nous sommes intervenus et nous avons empêché l'accusé de continuer."

"J'ai dit alors au maire Thibault de venir, on va se défendre", et je me lançai sur l'accusé, mais comme j'étais un peu étourdi, je suis tombé à genoux, en appelant M. Thibault pour venir me protéger.

Ce dernier frappa l'accusé. Il n'y avait pas d'autres moyens pour l'empêcher de m'assommer pour me tuer. En me relevant, j'ai vu M. Alfred Masson qui tenait l'accusé par terre, et j'ai entendu le maire Thibault qui disait : "C'est le résultat de la proposition, alors que l'hon. M. Goun et moi-même, nous sommes intervenus et nous avons empêché l'accusé de continuer."

"J'ai dit alors au maire Thibault de venir, on va se défendre", et je me lançai sur l'accusé, mais comme j'étais un peu étourdi, je suis tombé à genoux, en appelant M. Thibault pour venir me protéger.

Ce dernier frappa l'accusé. Il n'y avait pas d'autres moyens pour l'empêcher de m'assommer pour me tuer. En me relevant, j'ai vu M. Alfred Masson qui tenait l'accusé par terre, et j'ai entendu le maire Thibault qui disait : "C'est le résultat de la proposition, alors que l'hon. M. Goun et moi-même, nous sommes intervenus et nous avons empêché l'accusé de continuer."

"J'ai dit alors au maire Thibault de venir, on va se défendre", et je me lançai sur l'accusé, mais comme j'étais un peu étourdi, je suis tombé à genoux, en appelant M. Thibault pour venir me protéger.

Ce dernier frappa l'accusé. Il n'y avait pas d'autres moyens pour l'empêcher de m'assommer pour me tuer. En me relevant, j'ai vu M. Alfred Masson qui tenait l'accusé par terre, et j'ai entendu le maire Thibault qui disait : "C'est le résultat de la proposition, alors que l'hon. M. Goun et moi-même, nous sommes intervenus et nous avons empêché l'accusé de continuer."

"J'ai dit alors au maire Thibault de venir, on va se défendre", et je me lançai sur l'accusé, mais comme j'étais un peu étourdi, je suis tombé à genoux, en appelant M. Thibault pour venir me protéger.

Ce dernier frappa l'accusé. Il n'y avait pas d'autres moyens pour l'empêcher de m'assommer pour me tuer. En me relevant, j'ai vu M. Alfred Masson qui tenait l'accusé par terre, et j'ai entendu le maire Thibault qui disait : "C'est le résultat de la proposition, alors que l'hon. M. Goun et moi-même, nous sommes intervenus et nous avons empêché l'accusé de continuer."

LA CHARTE DU "GYMNASIE"

ET L'INTERDICTION DES CAFES-CONCERT PAR LES REGLEMENTS MUNICIPAUX.

CONDAMNATION

LE RECORDEUR POIRIER RESOUT UN INTERESSANT PROBLEME DE DROIT.

Le procès de M. Absolon Thounin, accusé d'avoir tenu un café-concert, rue Ste-Catherine, a eu lieu, ce matin, en cour du recorder.

Les avocats de M. Thounin prétendent que le dernier état détenteur de la charte de l'ancien Gymnase, il a été établi que cette charte avait été louée au brasseur Reinhardt, qui l'a ensuite transportée à M. Thounin.

Le recorder Poirier a décidé que pour que le transfert de la charte fut valide, il fallait qu'un des officiers au moins de la compagnie du Gymnase, fut en société avec M. Thounin. Or comme ce dernier exploite seul le café chantant, il n'a aucun droit d'utiliser la charte du Gymnase.

Le recorder l'a en conséquence condamné à \$5 d'amende.

A LA LEGISLATURE

La charte de Montréal.—Amendements.—Les records.—Les expropriations.—Les assurances.—Les compagnies d'assurances etc.

(Dépêche spéciale à la "Patrie"). QUÉBEC.—Le comité des bills privés a continué hier soir, l'examen des amendements proposés à la charte de la cité de Montréal.

Plusieurs clauses importantes ont été amendées. La compagnie qui obtient des licences pour les conduits souterrains dans les rues a réservé un complot pour l'usage de la cité, mais le comité a restreint ce privilège au logement de deux fils d'alarme.

L'on demandait aussi dans le projet de loi que l'on devait imposer une taxe de un pour cent sur 75 pour cent des recettes brutes de toute compagnie exerçant au Montréal, la taxe de un pour cent sur l'exploitation de téléphones, tramways, télégraphes, etc. La taxe a été permise, mais son effet le bon rendu au quel que soit le résultat.

Les diverses clauses par leurs représentants sont fortement opposées à l'adoption de la charte. M. Philippe Demers représentait les compagnies de téléphone. M. Amé Gauthier la Montreuil, M. Léon et Amé, la Montreuil Street, et M. Pontland, la Cité de téléphone.

La clause concernant la taxe des prescriptions qui avait été adoptée mercredi a été rejetée hier soir. Cette clause limitait l'exemption de taxes de prescriptions au montant de \$100. M. Lacombe a demandé que l'on prit de nouveau en considération cette clause. Le comité n'a pas fait de réponse à la proposition, alors que l'hon. M. Goun et moi-même, nous sommes intervenus et nous avons empêché l'accusé de continuer."

"J'ai dit alors au maire Thibault de venir, on va se défendre", et je me lançai sur l'accusé, mais comme j'étais un peu étourdi, je suis tombé à genoux, en appelant M. Thibault pour venir me protéger.

Ce dernier frappa l'accusé. Il n'y avait pas d'autres moyens pour l'empêcher de m'assommer pour me tuer. En me relevant, j'ai vu M. Alfred Masson qui tenait l'accusé par terre, et j'ai entendu le maire Thibault qui disait : "C'est le résultat de la proposition, alors que l'hon. M. Goun et moi-même, nous sommes intervenus et nous avons empêché l'accusé de continuer."

"J'ai dit alors au maire Thib